



rejet suspension execution provisoire - recevabilite appel fond Cour d'appel

Par refere EP, le 07/01/2020 à 15:53

Vous indiquez sur votre blog :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/suspension-execution-provisoire-appel-jugement-18574.htm> :

"en présence de "l'exécution provisoire", la partie qui a fait appel doit exécuter sa condamnation de première instance si elle veut que son appel soit recevable.

A défaut, la partie adverse pourra saisir le conseiller de la cour d'appel de cette difficulté et le recours sera annulé sans possibilité pour la partie évincée de revenir dans le passé."

Or, le rejet du référé de suspension d'exécution provisoire (condamnation au paiement d'indemnité d'occupation d'un bail privé et expulsion rendue par un tribunal d'instance) par le 1er Président de la Cour d'appel rend-il irrecevable l'appel sur le fond en Cour d'appel si cette condamnation n'est pas exécutée ?